

numéro

9

*Revue d'***HISTOIRE MARITIME**

Histoire maritime
Outre-mer
Relations internationales

*Risque, sécurité et sécurisation maritimes
depuis le Moyen Âge*

Chroniques – 979-10-231-1728-8



REVUE D'HISTOIRE MARITIME

Dirigée par Olivier Chaline & Sylviane Llinares

28. *Sortir de la guerre sur mer*
27. *Mer et techniques*
26. *Financer l'entreprise maritime*
25. *Le Navire à la mer*
24. *Gestion et exploitation des ressources marines de l'époque moderne à nos jours*
- 22-23. *L'Économie de la guerre navale, de l'Antiquité au XX^e siècle*
21. *Les Nouveaux Enjeux de l'archéologie sous-marine*
20. *La Marine nationale et la première guerre mondiale : une histoire à redécouvrir*
19. *Les Amirautés en France et outre-mer du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*
18. *Travail et travailleurs maritimes (XVIII^e-XX^e siècle). Du métier aux représentations*
17. *Course, piraterie et économies littorales (XV^e-XXI^e siècle)*
16. *La Puissance navale*
15. *Pêches et pêcheries en Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours*
14. *Marine, État et Politique*
13. *La Méditerranée dans les circulations atlantiques au XVIII^e siècle*
12. *Stratégies navales : l'exemple de l'océan Indien et le rôle des amiraux*
- 10-11. *La Recherche internationale en histoire maritime : essai d'évaluation*
9. *Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*
8. *Histoire du cabotage européen aux XVI^e-XIX^e siècles*
7. *Les Constructions navales dans l'histoire*
6. *Les Français dans le Pacifique*
5. *La Marine marchande française de 1850 à 2000*
4. *Rivalités maritimes européennes (XVI^e-XIX^e siècle)*
- 2-3. *L'Histoire maritime à l'Époque moderne*
1. *La Percée de l'Europe sur les océans vers 1690-vers 1790*

Revue d'histoire maritime

9

Risque, sécurité
et sécurisation maritimes
depuis le Moyen Âge

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2009
© Sorbonne Université Presses, 2021

ISBN papier : 978-2-84050-509-9
PDF complet – 979-10-231-1712-7

TIRÉS À PART EN PDF :

Poussou – 979-10-231-1713-4
Tranchant, La « culture » du risque... – 979-10-231-1714-1
Curveiller – 979-10-231-1715-8
Martínez Martínez – 979-10-231-1716-5
Tranchant, La sécurisation du port... – 979-10-231-1717-2
Périsse – 979-10-231-1718-9
Prétou – 979-10-231-1719-6
Bochaca – 979-10-231-1720-2
Gallicé – 979-10-231-1721-9
Péret – 979-10-231-1722-6
Morais Barros – 979-10-231-1723-3
Labat Saint Vincent – 979-10-231-1724-0
Vergé-Franceschi – 979-10-231-1725-7
Candiani – 979-10-231-1726-4
Delobette – 979-10-231-1727-1
Chroniques – 979-10-231-1728-8
Comptes rendus – 979-10-231-1729-5

Mise en page Lettres d'Or
Version numérique: 3d2s/Emmanuel Marc Dubois

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

SOMMAIRE

Présentation	
Jean-Pierre Poussou	5
La « culture » du risque chez les populations usagères des mers et littorales du Ponant (XI ^e -XVI ^e siècles) : première approche d'une histoire à construire	
Mathias Tranchant	9
Dangers, acteurs et gestion du risque d'une ville littorale au Moyen Âge	
Stéphane Curveiller	47
Bilbao, une grande ville médiévale malgré son port	
Sergio Martínez Martínez	55
La sécurisation du port de La Rochelle et de son accès : actions épisodiques ou véritable politique ?	
Mathias Tranchant	67
Les premiers jalons d'une défense étatique de l'estuaire de la Gironde sur la côte saintongeaise à la fin du Moyen Âge	
Sébastien Périssé	87
La sûreté judiciaire des ports gascons au lendemain de la conquête française : 1443-1463	
Pierre Prétou	119
Les accès fluviomaritimes des ports gascons (XIV ^e - début du XVI ^e siècle) : éléments de réflexion et pistes de recherche	
Michel Bochaca	135
L'accès aux ports du pays guérandais et à l'estuaire de la Loire à la fin du Moyen Âge et au début du XVI ^e siècle	
Alain Gallicé	147
Sécuriser l'estuaire de la Gironde du XVI ^e au XVIII ^e siècle : une mission impossible ?	
Jacques Péret	163
La sécurisation des accès et l'organisation portuaire de Porto (XI ^e -XVI ^e siècles)	
Amândio Jorge Morais Barros	177
Les fortifications de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem dans le grand port de Malte (1530-1798)	
Xavier Labat Saint Vincent	207

II. Varia

Les constructeurs de Marine toulonnais aux XVII ^e et XVIII ^e siècles : une société à part entre noblesse et monde ouvrier de l'arsenal Michel Vergé-Franceschi	231
Stratégie et diplomatie vénitiennes : navires anglo-hollandais et blocus des Dardanelles, 1646-1659 Guido Candiani	251
Le grand négoce atlantique havrais au XVIII ^e siècle Édouard Delobette	283

III. Chronique

Position de thèse de doctorat	323
Comptes rendus	333
4 Informations sur les activités des centres de recherche universitaires en histoire maritime	337
Présentation de <i>Navigocorpus</i> – Corpus des itinéraires des navires de commerce, XVII ^e -XIX ^e siècles	337
Séminaire d'histoire économique et maritime : ports et littoraux de l'Europe atlantique au Moyen Âge	339
Université de la Rochelle : séminaire d'Histoire Maritime : Programmation 2007-2012	341
Université de Bretagne-Sud : les axes de recherche en Sciences sociales du littoral et de la mer (Solito)	342
La recherche en histoire maritime à l'Université de Caen Basse-Normandie	344
Séminaire sur les petits ports du xv ^e siècle à 1914	349
Colloque international du GIS d'histoire maritime	359
Programme des Mardis de la Mer organisés à l'Institut Catholique de Paris par Christian Buchet (année universitaire 2007/2008)	365
Présentation des Mémoires	369

III. Chronique

Position de thèse de doctorat

LES TROUPES COLONIALES SOUS L'ANCIEN RÉGIME¹

Ce sujet de doctorat portait sur un aspect méconnu de l'histoire du premier empire colonial français. Chronologiquement, les bornes de ce travail s'imposaient d'elles-mêmes. Il devait commencer avec la royalisation, ou étatisation, de premières initiatives privées aux colonies, sous la forme de compagnies commerciales, qui datait du début du règne personnel de Louis XIV et du ministère de Colbert, la consolidation s'opérant avec le traité d'Utrecht, en 1713. Sa fin correspondait à l'anarchie sociale doublée d'une défaite maritime et militaire complète, à partir de la Révolution.

C'était un empire éminemment vulnérable. Le contexte international était belliqueux : on a pu parler, pour cette période, de « seconde guerre de 100 ans » : en 126 ans on ne compta pas moins de 7 conflits majeurs opposant la France à la Grande-Bretagne. Or, avec le temps, l'appareil naval français s'avéra de plus en plus défaillant. Peu importe, pourrait-on penser, si cet empire ne possédait pas deux particularités qui renforçaient encore la nécessité de trouver des solutions spécifiques : il était démographiquement faible – en Amérique du Nord, par exemple, le rapport entre Français et Britanniques ne cessa de se dégrader, passant de 7 contre 1, au début du XVIII^e siècle, à 10, voire 15 contre un, pendant la guerre de Sept Ans – ; en outre, il était vital pour la balance commerciale du royaume.

De ces observations, la conclusion logique qui fut tirée et qui servit de fil directeur à cette étude c'était que, pour assurer sa survie, le premier empire colonial avait dû s'appuyer sur une présence militaire forte, à la fois instrument d'administration, outil de colonisation et moyen de défense. Une chronologie spécifiquement militaire, à partir des variations des structures entretenues

1 Cette thèse de doctorat en histoire a été soutenue le 3 décembre 2007 à l'université François Rabelais de Tours. Le jury était présidé par le professeur Jean Meyer (Paris IV). Il était composé de Martine Acerra (Nantes), Lucien Bély (Paris IV), Georges Prudhomme (directeur honoraire du musée de la Marine) et Michel Vergé-Franceschi (directeur de thèse, Tours).

Outre-mer, apparut dès lors comme un moyen approprié de vérifier la pertinence de cette intuition sur l'importance des troupes coloniales pour la survie du premier empire.

I. Présentation du travail et de la méthodologie

Un questionnement neuf

324

Lorsque le professeur Vergé-Franceschi accepta de nous diriger pour ce travail, il tint aussitôt à souligner que la thématique choisie lui paraissait neuve. Consulté, le professeur Paul Butel rendit le même avis. En effet, une étude minutieuse de la bibliographie existant sur le sujet fait apparaître, au mieux, des études parcellaires sur une colonie et pour une période précise, dans lesquelles l'étroitesse de l'angle d'étude choisi le dispute à la méconnaissance du contexte général de la période, comme de l'organisation intrinsèque de l'armée de terre et de la marine royale. On parle, par exemple, de Louisbourg, comme d'une citadelle. André Corvisier avait pourtant appelé à la plus grande prudence sur l'interprétation des belles images et des plans en couleur qu'on peut trouver dans les archives. Ailleurs, on lit que la France avait abandonné le Canada, sans rapporter un événement d'une telle signification au contexte politique, militaire, et maritime de la guerre de Sept Ans. Comment comprendre, par exemple, l'enrôlement par Montcalm des miliciens canadiens dans les bataillons réglés sans rappeler que c'était l'évolution en cours dans l'armée de terre, avec les grenadiers royaux, corps d'élite tiré des milices, ou par l'organisation en bataillons des compagnies de gardes-côtes opérée par le maréchal de Belle-Isle. On se devait d'abandonner l'image mythique du milicien canadien, né pour la guerre et « coureur de bois », pour s'intéresser de manière pragmatique à la réalité de l'organisation militaire de la Nouvelle-France. On manquait de synthèses historiques convaincantes sur les événements coloniaux qui ne se réduisent pas à quelques lignes sèches et hâtives sur le manque de combativité des créoles aux Antilles ou sur l'exaltation de figures héroïques peu propre à satisfaire les spécialistes en histoire militaire (Montcalm, Dupleix). La logistique, la tactique, l'ordre de bataille devraient trouver leur place Outre-mer comme en Europe. Enfin, on avait été frappé par l'imprécision des données chiffrées qui aboutissait à sous-estimer systématiquement l'importance des efforts militaires consentis pour les domaines coloniaux. Pour tout dire, l'histoire militaire coloniale apparaissait comme écrasée par l'histoire de la guerre navale.

La France d'Ancien Régime avait associé les colonies à la Marine. Pourtant l'histoire de cette dernière ne rend pas compte suffisamment des spécificités

de la défense du domaine colonial. On pourrait citer à ce titre l'extraordinaire *Mémoire au Roy* de Maurepas, en 1745, qui, tout en insistant sur l'importance des colonies, estimait que seule la marine royale contribuait à leur défense sans évoquer, ne serait-ce qu'au détour d'une phrase, l'existence de troupes coloniales. Il fallait bien étudier la Marine et son organisation, ses succès, rares, et ses échecs, pour discerner quelle place occupaient les troupes coloniales en son sein. Les contraintes budgétaires influaient sur les colonies, son administration et son corps d'officiers avaient à connaître ce qui s'y passait. Les missions mêmes de la flotte étaient largement coloniales. Mais on ne pouvait arrêter l'analyse à ce stade. En effet, contrairement à ce qu'on voit encore trop souvent écrit, les troupes de marine ou compagnies embarquées, n'avaient rien à voir avec les « Compagnies détachées de la Marine aux colonies », appellation qui était leur titre officiel. Les carrières des officiers coloniaux n'étaient pas celles des officiers de vaisseau, et le recrutement des soldats était différent. Si l'instauration des régiments des ports, en 1772, par Bourgeois de Boynes, fut de peu d'effet, il n'en fut pas de même pour les régiments d'infanterie coloniale qu'il créa la même année. Enfin, l'apparition d'un corps royal d'artillerie des colonies en 1784-1786, créé pour les colonies, eut *a contrario* un rôle essentiel pour la mise en œuvre de l'artillerie de la marine royale.

En vérité, l'écueil majeur par rapport à un tel sujet aurait été de considérer comme des évidences ce qui méritait d'être réétudié méticuleusement à l'aune des sources originales.

Une documentation pléthorique

À première vue, rien ne manquait aux Archives nationales avec les fonds de la Marine et des colonies. On pouvait ajouter le Service historique de la Défense qui conservait les archives des secrétariats d'État à la guerre et à la marine dans ses différentes implantations. Il existait même des sous-séries spécifiques pour ces troupes². Or, cela ne résolvait rien puisque les séries archivistiques s'avèrent discontinues et, plus largement, lacunaires. La manière dont elles sont aujourd'hui présentées est le résultat de reclassements obscurs et de triages qui ne le sont pas moins, à différentes époques, qui ont fait perdre une grande partie de leur substance mais dont on peut avoir encore des idées par le fonds Moreau de Saint-Méry des Archives nationales ou un certain nombre de cartons du Shat, mystérieusement conservés, ou encore

2 La série D dans le fonds des colonies aux Archives nationales, ou les séries XI et XK au SHAT de Vincennes.

des registres retrouvés à Saint-Martin de Ré. Ces épaves archivistiques de contrôles de troupe ou de bilans financiers permirent notamment de procéder à des études statistiques valables. Ces bases sûres trouvées, on put s'intéresser au reste de la documentation qui était essentiellement administrative, et assez peu militaire, en traquant tous les indices dans les différentes correspondances étudiées pouvant intéresser notre sujet (effectifs recrutés, sommes affectées aux soldats...). Mais, aussi, des appréciations, parfois à l'emporte-pièce, sur les conditions de vie, la mortalité, l'intégration des soldats aux différentes sociétés coloniales. Et là apparurent très vite des points originaux :

- L'étude, par exemple, sur une longue période du régiment suisse au service de la Marine laissait apparaître une mortalité relativement basse, surprenante par rapport à d'autres périodes et à d'autres corps de troupe. Que penser alors de ce qu'on présentait comme un fait incontestable ?
- Si l'organisation de la marine royale paraît assez stable de Colbert à Choiseul, voire au maréchal de Castries, il n'en est pas de même pour les troupes coloniales qui ont été largement remaniées en 1749, 1762, 1766, 1772, 1790, ces ruptures expliquant les changements observés dans la localisation des archives et dans les pratiques administratives.
- On préféra une démarche méthodique, c'est-à-dire une lecture chronologique et exhaustive des mêmes fonds documentaires : les choix nécessaires faits furent, pense-t-on, judicieux à partir du moment où l'on savait finalement quels types d'information on pouvait trouver. Les sources administratives étaient de toute manière répétitives, redondantes et formelles. Cela n'excluait pas des ruptures brusques dans le conformisme ambiant, lorsqu'une crise sanitaire (1765), une défaite militaire imprévue (la prise du fort Saint-Louis à Saint-Domingue en 1748) venaient dissiper brutalement les illusions dans lesquelles on se complaisait. Non, le véritable enjeu du présent propos est de souligner le danger de toutes les approches par trop impressionnistes, parmi lesquelles des citations tronquées tirées de documents qu'un demi-siècle sépare. Que voulait dire par exemple l'expression de « nègre blanc » utilisée pour décrire les conditions de vie des soldats aux colonies ? Comment vivait un soldat en métropole et à quoi occupait-il ses journées ? Une perspective comparative s'imposait logiquement.
- Il nous apparut donc nécessaire de replacer la documentation trouvée dans un contexte plus large pour comprendre les événements observés. Ainsi, en décembre 1762, les troupes de la Marine furent entièrement dissoutes. Pour expliquer cette décision radicale on pouvait avancer l'échec de la Marine durant la guerre. Mais cela ne suffisait pas.

Car, de novembre à décembre 1762, Choiseul prit pas moins de 10 ordonnances pour transformer en profondeur l'armée de terre. Le 1^{er} janvier 1786, l'ordonnance créant le corps royal d'artillerie des colonies fut accompagnée de 2 autres ordonnances sur l'artillerie de la marine royale. On a retrouvé ainsi 9 documents en tout datés du même jour.

- De ces différentes observations, on voudrait arriver à une conclusion somme toute banale : un document n'est compréhensible que replacé dans son contexte. D'où des digressions apparentes dans ce travail qui étaient la manifestation de la perplexité de l'auteur face à la matière étudiée. Mais le danger d'en rester à une compilation d'anecdotes glanées au fil des recherches nécessitait impérativement de prendre une certaine hauteur vis-à-vis de la matière brute contenue dans les archives.

II. Les changements dans l'organisation militaire des colonies

Le temps des compagnies détachées de la Marine

L'envoi de troupes aux colonies fut simultané de la gestion directe par la couronne des colonies. Les premières troupes furent prises dans les régiments de l'armée de terre, en 1664 vers les Antilles et, en 1665 vers le Canada, avec le régiment de Carignan-Salières. Puis, une impossibilité survint avec la constitution de départements ministériels distincts : le secrétariat d'État à la Guerre de Louvois refusa désormais de confier des troupes au secrétariat d'État à la Marine qui dut, dès lors, se doter de ses propres troupes, selon des nécessités différentes en fonction des colonies :

- 1674, à la Martinique puis aux îles du Vent, pour servir de point d'appui à la flotte ;
- 1683, au Canada menacé par les Iroquois ;
- 1693, à Saint-Domingue menacée d'être envahie par les troupes espagnoles.

On en arriva au moment de la paix de Ryswick à 63 compagnies d'une cinquantaine d'hommes, chacune entretenue à grands frais aux colonies. Si la nécessité des conflits avait pu expliquer leur création, leur maintien après 1713 releva plutôt d'une logique de colonisation. Dès cette époque s'observait l'implantation dans les colonies de familles qui affirmèrent, pendant 3 générations, leur vocation militaire coloniale.

L'arsenal de Rochefort acquit à ce moment-là une importance cruciale pour leur ravitaillement. Tous les ans, entre 4 et 5 flûtes étaient armées pour les colonies, avec 6, puis 9 milliers de quintaux, les uniformes, les armes

de La Combe de la manufacture d'armes de Tulle. Au moins la moitié de l'activité de l'arsenal était dévolue à cette fonction. Des calculs compliqués donnent à penser que 10 % du budget réduit de la Marine et des colonies étaient dévolus à l'entretien de ces troupes. Rochefort acquit également une mission de recrutement, pour les compagnies détachées de la Marine et, pour le régiment suisse entretenu au service de la Marine et des colonies, à partir de 1723. Mais Bordeaux, Nantes ou Le Havre étaient également sollicités pour les colonies antillaises. On remarque sur cette période un important recrutement de l'ouest de la France : 58 % du recrutement contre 16 % pour le nord-est militaire.

328

Les soldats aux colonies avaient un statut hésitant. Pour les soldats, les conditions de leur engagement les faisaient ressembler à des engagés pour 6, 8 ou 15 ans. On les voulait ainsi de métiers. C'était un recrutement massif puisque, pour la seule période de 1715 à 1744, on a pu calculer que de 15 à 16 000 hommes furent envoyés aux colonies, se substituant en partie à l'émigration volontaire. On entretenait en permanence aux colonies un peu plus de 3000 hommes. Les officiers étaient essentiellement créoles et n'hésitaient pas à utiliser les hommes sur leurs plantations, ou dans leur seigneurie, au Canada ; le gouverneur Bompar observant les officiers aux îles du Vent vers 1750, les décrivit comme de médiocres militaires et, pour 81 %, soit les 4/5^e, très intimement liés à la colonie. À ce sujet il ne faut pas commettre de contresens. Les nominations n'appartenaient qu'au ministre, qui entretenait une correspondance directe avec un certain nombre de hauts personnages dans les colonies. Un des enjeux de la création de l'école des cadets des colonies à Rochefort, en 1730, fut justement pour le ministre de contrôler le système des nominations aux grades militaires. En recevant les recommandations, le ministre opérait son choix afin d'honorer certaines familles. C'était apparemment plus compliqué en Amérique du Nord puisqu'on commençait sa carrière comme cadet-soldat. Dans les faits, seuls les mieux recommandés pouvaient accéder aux grades d'enseigne qui conditionnaient l'avancement dans la carrière. Entre la première génération de militaires aux colonies et la guerre de Sept Ans on vit ainsi se déployer un milieu assez étroit, créole, maritime et colonial. On peut reprendre à son sujet l'expression de société atlantique qui souligne assez bien l'étendue des liens familiaux de ces familles.

La dégradation de la condition militaire conduisit à une première réflexion à l'issue de la guerre de Succession d'Autriche. Une conférence au sommet réunit le Roi, le secrétaire d'État à la Guerre et celui de la Marine en 1749, ainsi que le maréchal Adrien Maurice de Noailles.

L'intervention du secrétariat d'État à la Guerre

On copia dans l'urgence les structures de l'armée de terre. On créa ainsi un dépôt permanent à l'île de Ré en 1750, avec un commandant, des routes régulières, un budget fixe. On recourut aussi à des entrepreneurs en recrutement. On récupéra des officiers en France, comme Dumas, par exemple, pour le Canada, dans un contexte de doublement des effectifs, de 3 500 à 8 000 hommes. Le début de la guerre de Sept Ans conduisit ensuite à envoyer des bataillons entiers qui assurèrent l'essentiel du choc des combats, avec de vraies batailles rangées comme en Europe mais à plus petite échelle. La guerre de Sept Ans marqua un échec tactique avant d'être « stratégique », comme les historiens maritimes le répètent trop souvent. Le commandement des opérations fut l'objet de conflits terribles entre les gouverneurs, officiers de vaisseau, et les commandants des troupes, sur la manière de combattre. Cela se termina sur un désastre colonial sans appel : la Guadeloupe, le Canada, la Martinique, Pondichéry en Inde étant successivement conquis.

Le règlement du 10 décembre 1762 affecta 23 régiments au « Service des ports et des colonies ». On pourrait ergoter longtemps sur les mérites respectifs des troupes de terre vis-à-vis de celles entretenues par la Marine, mais ce serait un exercice en définitive vain, car, à la date considérée, il y avait une réalité indépassable : les troupes de terre avaient dû massivement s'impliquer dans les domaines relevant antérieurement du secrétariat d'État à la Marine. Les attendus des ordonnances étaient clairs à ce sujet ; les anciennes troupes de Marine étaient devenues inutiles car elles faisaient double emploi avec les régiments de l'armée, aussi bien en France qu'aux colonies. Le procédé tourna toutefois à l'hécatombe car le ministre Choiseul, avec une certaine inconséquence, ne réfléchit pas vraiment à leur accueil : personne ne connaissait l'Outre-mer et les Antilles. On a pu calculer ainsi un taux de mortalité pour la troupe de 21,30 % à Saint-Domingue en 1765. C'était intenable. Au demeurant, si l'expérience de l'armée de terre aux colonies fut transitoire, le fait de puiser les officiers désormais en France devint la règle.

On poursuivit les expérimentations. On créa une légion pour Saint-Domingue, et une autre pour l'île de France. Chaque légion comportait 54 compagnies de 100 hommes, dont 14 devaient être stationnées à l'île de Ré, et les autres à Lorient. Les légions mêlaient ainsi un dépôt de recrutement, des compagnies d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. Mais des régiments de l'armée de terre restèrent en même temps à la Martinique. En effet, à cette époque, on élaborait le principe que l'armée de terre devait être la réserve générale des troupes coloniales et devait fournir en temps de guerre une vingtaine de bataillons supplémentaires aux colonies. Surtout, de cette

période naquit la première réflexion sur l'emploi des Libres de couleur, avec la Légion de Saint-Domingue de 1765. Par l'« Ordonnance pour la levée d'un corps désigné sous le nom de première légion de Saint-Domingue »³ du 15 janvier 1765, on s'efforça de créer un nouveau corps militaire strictement colonial dans lequel auraient servi les noirs et métis libres quasiment à parité avec des soldats blancs. Tentative de fait seulement ajournée pour les Antilles alors que, de toute façon, il existait déjà des troupes recrutées localement comme, en Inde, les corps de Cipayes.

Les régiments coloniaux

C'est sous Bourgeois de Boynes que furent enfin créées de véritables troupes coloniales : 6 régiments, sous les ordres du secrétariat d'État à la Marine, par l'ordonnance du roi du 18 août 1772⁴. En octobre 1784, on rajouta un régiment d'artillerie coloniale pour parfaire le système. On avait alors la synthèse des qualités des 2 ministères : une administration au contact des réalités avec la Marine, et des officiers spécialisés, des dépôts, toute une régularité administrative héritée de l'armée de terre. Le recrutement évolua en direction du nord-est du royaume et de Paris. Plus de la moitié des hommes avaient désormais cette origine. Pour les officiers, on se contenta dans un premier temps d'accepter les volontaires puis, à partir de 1781 et l'instauration d'une école de cadets gentilshommes, on changea de perspectives. Il fallait désormais, pour devenir officier aux colonies, être bien né et bien éduqué. Ces exigences multiples finirent d'ailleurs par créer une véritable coupure de générations dans le corps des officiers à la fin de l'Ancien Régime. La guerre d'Indépendance américaine marqua l'apogée du dispositif militaire entretenu pour défendre les colonies. On y envoya 53 000 hommes, sans parler du corps de 10 000 hommes de Rochambeau. Les colonies, grâce à leurs garnisons pléthoriques, pouvaient non seulement se défendre seules mais aussi servir de bases d'opération, comme pour Savannah ou Yorktown.

L'année 1789 eut des répercussions importantes aux colonies comme ailleurs en France, à ceci près qu'elle se compliqua de la situation née de la reconnaissance ajournée des droits politiques aux hommes de couleur, et de l'esclavage en général. Or, l'attitude de la troupe rendit possible ces évolutions : une 4^e révolution aux Antilles (Homme blanc, Libres, esclaves), celle des militaires, n'a pas encore été étudiée jusqu'à ce jour dans sa spécificité. Elle explique pourtant les événements. La sédition militaire, selon les cas,

3 Publiée dans *Les Carnets de la Sabretache*, 1931, 4^e volume, p. 137-164 et p. 201-224.

4 Régiments de la Martinique, de la Guadeloupe, de Port-au-Prince, du Cap Français, de l'île de France, de Pondichéry, ainsi que le bataillon de la Guyane et la compagnie de Saint-Pierre-et-Miquelon.

favorisa, accéléra ou empêcha la désintégration de l'empire de 1789 à 1793. On peut même préciser que, bien souvent, compte tenu des rapports de force, ce fut l'attitude des militaires qui s'avéra déterminante dans la conduite des événements. La situation militaire apparue aux colonies entre 1791 et 1794 montre une profonde originalité dans la France révolutionnaire : les demi-brigades coloniales des Antilles réussissaient un amalgame remarquable entre quelques soldats européens, les Libres et les anciens esclaves, le service militaire étant confirmé comme mode d'affranchissement, tandis que, dans l'océan Indien, les cadres et les régiments d'Ancien Régime subsistaient. Le Consulat raya brutalement d'un trait de plume ces ultimes avatars de l'armée coloniale d'Ancien Régime.

Conclusion

Au terme de cette esquisse, on veut insister sur quelques idées simples. L'entretien d'un dispositif militaire conséquent aux colonies contribua dans une mesure importante à la conservation du premier empire colonial, malgré les faiblesses structurelles de celui-ci. Son adaptation successive atteste des tentatives de réforme de l'État d'Ancien Régime face aux défis du siècle jusqu'à l'effondrement final. Et, finalement, ces militaires coloniaux ne sont pas si obscurs : un ancien sous-lieutenant du régiment colonial de Pondichéry, Barras, un déserteur du régiment de la Guadeloupe, Vandamme, futur maréchal d'Empire, fréquentèrent un général corse dont la première épouse, née à la Martinique, avait été mariée en premières noces avec un fils d'un gouverneur des îles du Vent...

Boris Lesueur

